



BEEZ BOATING CLUB

Association sans but lucratif

Membre de la Fédération Francophone de Yachting Belge



Secrétariat :
Rue Notre-Dame 49
5000 NAMUR
Tél. : 081/ 22.19.44
E-mail : info@bbcvoile.be
Web : www.bbcvoile.be

SECTION VOILE

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition :	'Les 5h de Beez' (TS/AK) Spécial jubilé
Dates complètes :	Dimanche 23 juin 2019
Lieu :	Bassin garage - Beez
Autorité Organisatrice :	Beez Boating Club

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.
- 1.2. Les prescriptions nationales Belgian Sailing.
- 1.3. Les règles de classes concernées.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

La publicité pour le tabac est interdite en Belgique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à toutes les classes de dériveur.
- 3.2. Les bateaux admissibles pourront s'inscrire sur place.
- 3.3. a) Les concurrents (chaque membre de l'équipage) membre F.F.Y.B. doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence F.F.Y.B. de la catégorie compétition et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- b) Les concurrents (chaque membre de l'équipage) non membre F.F.Y.B. devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

Beez Boating Club

Adresse :

Comptabilité :

N ° Entreprise : 409 045 040

Bassin Garage de Beez 5000 Beez

Chaussée de Dinant 395 5000 Namur

IBAN : BE48 2500 0168 2027

(GPS : 50,478790 / 4,938944)

0479/283383

BIC : GEBABEBB

4. DROITS A PAYER

Le droit d'inscription est de 15 € par bateau.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Le 23 juin 2019 de 08h30 à 10h30

5.2. Jours de course :

Le 23 juin 2019

5.3. Temps de courses :

5 h de course. Effectuer un maximum de tours

5.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement est 10h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à l'inscription.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront joints en annexe des IC.

8. CLASSEMENT

Un classement en temps compensé sera réalisé en fonction du type de bateaux et du nombre de tours réalisé.

9. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. PRIX

Des prix seront distribués lors de la proclamation des résultats (+- 17h).

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 500.000 euros par incident, ou son équivalent.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- *Le petit déjeuner (croissant, pain au chocolat, café/thé, jus d'orange) est offert à chaque participant.*
- Que vous soyez participant ou non, nous vous proposons des **pains saucisse à 3€.**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter info@bbcvoile.be.